



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de transport

Question écrite n° 48764

Texte de la question

M. Martin Malvy appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le projet de réforme des transports sanitaires. En effet, les transports de malades assis sont aujourd'hui effectués par deux catégories de véhicules, les véhicules sanitaires légers (VSL) et les taxis. Aux termes d'un projet de décret sur le transport sanitaire, il serait envisagé de ne plus autoriser les médecins à prescrire le taxi comme mode de transport remboursé par la sécurité sociale et de réserver aux seuls VSL le transport de malades assis. Or, en zone rurale, les taxis remplissent un rôle non négligeable en matière de transport de malades, les patients éprouvant parfois des difficultés à obtenir une ambulance ou un VSL. De plus, il convient de souligner que ces chauffeurs de taxi ont suivi une formation aux premiers secours. Si la remise en cause d'une partie importante de leur activité devait être confirmée, une telle réforme pourrait avoir des répercussions particulièrement préjudiciables pour de nombreuses entreprises de taxi. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin de parvenir par la concertation à des solutions acceptables par tous les acteurs sociaux, et en prenant en compte notamment la situation des patients qui ne doivent en aucun cas subir les conséquences des décisions prises.

Données clés

Auteur : [M. Malvy Martin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48764

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 924